MAIRIE DE L'AIGLE
***
(BL)

Nombre de Conseillers :

en exercice : **29**

présents : **17**

votants : **26**

OBJET :

CONSEIL MUNICIPAL – MAINTIEN D'UN ADJOINT DANS SES FONCTIONS APRÈS RETRAIT DE SES DÉLÉGATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2025-25

L'an deux mil vingt-cinq,
le : **Lundi 30 juin**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2025.

PRÉSENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, M. Serge DELAVALLÉE, M. Philippe RONDEL et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : M. Didier COUSIN qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a donné pouvoir à Mme Nelly VIVIEN, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Charlène RENARD qui a donné pouvoir à Mme Nicole GONDOUIN, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Isabelle CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à M. Philippe RONDEL, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Michel CAILLOT qui a donné pouvoir à Mme Corine LE BLÉVEC, M. Stéphane CLOUET et M. Gérard LATINIER.

Monsieur Abdellah LHESSANI a été nommé Secrétaire de Séance.

***

Monsieur le Maire rappelle que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal et que ce nombre, conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil.

Dans sa séance du 05 décembre 2022, le Conseil Municipal a décidé de fixer le nombre d'adjoints pour la Ville de L'AIGLE à 7.

Accusé de réception en préfecture
061-216102145-20250630-2025-25-DE
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025

Conformément à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités, Madame Maryse BRIANCEAU, 7ème adjointe, a reçu délégation, par arrêté n° 383/22 du 15 décembre 2022, dans les domaines suivants :

- le budget participatif ;
- la Fête des voisins ;
- les Conseils de Quartiers ;
- la démocratie participative ;
- le développement durable ;
- l'écologie ;
- l'accueil des nouveaux arrivants.

Au mois d'avril dernier, Madame Maryse BRIANCEAU a informé Monsieur le Maire de son impossibilité, pour raisons personnelles, d'assurer toutes les missions de ses délégations et que, par conséquent, elle ne souhaitait plus percevoir les indemnités d'Adjoint au Maire. La seule possibilité de mettre fin au versement des indemnités de fonction d'un adjoint étant de lui retirer l'ensemble de ses délégations, Monsieur le Maire a signé, le 30 avril 2025, l'arrêté n° 130/25 rapportant l'arrêté de délégation précité de Madame BRIANCEAU. Ce nouvel arrêté a été transmis sans délai au contrôle de légalité.

L'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dit que « lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Il est précisé que si l'adjoint est maintenu dans ses fonctions, il reste au même rang dans l'ordre des adjoints et il conserve les prérogatives qu'il tient de ses qualités d'officier de police judiciaire et d'officier de l'état-civil.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien de Madame Maryse BRIANCEAU dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 26 voix POUR et Mme BRIANCEAU qui a déclaré ne pas prendre part au vote,

- ***DÉCIDE de maintenir Madame Maryse BRIANCEAU dans ses fonctions d'adjoint au Maire.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

MAIRIE de L'AIGLE (Orne)

Philippe VAN-HOORNE

Accusé de réception en préfecture
061-216102145-20250630-2025-25-DE
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025